DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE Services douaniers et de protection des frontières

DÉCLARATION D'ENTRÉE EN FRANCHISE D'ARTICLES NON ACCOMPAGNÉS

19 CFR 148.6, 148.52, 148.53, 148.77

Déclaration dans le cadre de la loi sur la réduction des écritures : un agent ne peut effectuer ou promouvoir aucune collecte d'information et personne n'est contraint de répondre à une telle demande d'information à moins que celle-ci n'affiche un numéro de contrôle OMB actuellement valide et accompagné d'une date d'expiration. Le numéro de contrôle de la présente fiche de renseignements est 1651-0014. Le temps moyen estimé pour compléter la présente fiche est de 45 minutes. Si vous avez des commentaires concernant cette estimation, veuillez écrire à : U.S. Customs and Border Protection, Office of Regulations and Rulings, 799 9th Street, NW., Washington DC 20229.

PARTIE I - À REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE DEMANDANT L'ENT CBP pour toute information complémentaire ou pour assistance. RAPPE déclaration concernant les articles ou toute omission de déclaration	TRÉE EN FRANCHISE DE CERTAINS ARTICLES (Veuillez consulter le fonctionnaire LEZ-VOUS - Toutes vos déclarations sont sujettes à vérification. Toute fausse d'articles pourraient entraîner des sanctions.)			
NOM DE L'IMPORTATEUR (Nom de famille, prénom principal et autres prénoms)	2. DATE DE NAISSANCE DE L'IMPORTATEUR 3. DATE D'ARRIVÉE DE L'IMPORTATEUR			
4. ADRESSE DE L'IMPORTATEUR AUX ÉTATS-UNIS	PORT D'ARRIVE DE L'IMPORTATEUR NOM DU NAVIRE ET DU VOL / TRAIN À L'ARRIVÉE			
7. NOM (S) DES PARENTS ACCOMPAGNANT MEMBRES DU MENAGE (épouse, é	poux, enfants mineurs, etc.)			
8. LES ARTICLES POUR LESQUELS L'ENTRÉE EN FRANCHISE EST DEMANDÉE APPARTIENNENT À MOI- MÊME ET/OU À MA FAMILLE ET ONT ÉTÉ IMPORTÉS A. DATE TRANSPOR' TRANSPOR'	TEUR			
E. NOMBRE ET TYPES DE CONTENEURS F. MARQUES	S ET NUMÉROS			
PARTIE II - À REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE HORS EMPLOYÉS ET 9. RÉSIDENCE (« X » case appropriée) Je déclare que mon lieu de résidence se situant à l'étranger C. STATUT DE RÉSIDENCE À MON / NOTRE ARRIVÉE (cocher une case (1) Résident de retour aux États-Unis 10. DÉCLARATION(S) D'ADMISSION À ENTRÉE EN FRANCHISE DES Je soussigné déclare en outre que (cocher tous les articles concernés et A. Applicable aux RÉSIDENTS et NON RÉSIDENTS (1) Tous les effets familiaux acquis à l'étranger et pour lesquels l'entrée en franchise est demandée ont été utilisés à l'étranger pendant au moins un an par moi-même ou ma famille dans un endroit où moi-même ou ma famille avait un statut de résident pendant ladite période d'utilisation, et les articles en question ne sont pas destinés ni à personne d'autre personne, ni à la vente. (9804.00.05, HTSUSA) (2) Tous les instruments, engins ou outils commerciaux ou professionnels et tous les manuels professionnels pour lesquels l'entrée en franchise est requise ont été emmenés à l'étranger par moi-même ou pour mon compte, ou je suis un émigrant ayant possédé ou utilisés ces objets à l'étranger. (9804.00.10,9804.00.15, HTSUSA) B. Applicable aux RÉSIDENTS SEULEMENT Tous les effets personnels pour lesquels l'entrée en franchise est demandée ont été emmenés à l'étranger par moi-même ou pour mon compte. (9804.00.45, HTSUSA)	A. NOM DU PAYS B. DURÉE année(s) et mois (2) Non résident a. Émigrant aux États-Unis b. Touriste aux États-Unis ARTICLES et soumettre la liste) C. Applicable aux NON RÉSIDENTS SEULEMENT (1) Tous les effets familiaux acquis à l'étranger et pour lesquels l'entrée en franchise est demandée ont été utilisés à l'étranger pendant au moins un an par moi-même ou ma famille dans un endroit où moi-même ou ma famille avait un statut de résident pendant ladite période d'utilisation, et les articles en question ne sont pas destinés ni à personne d'autre personne, ni à la vente. (9804.00.05, HTSUSA) (2) Tous les véhicules, remorques, vélos ou autres moyens de transport importés sont utilisés pour le transport de moi-même et de ma famille et pour le déplacement de tous les articles destinés à mon usage personnel à titre de transport. (9804.00.35, HTSUSA)			
Je, soussigné, propriétaire, agent ou importateur des effets personnels et familiaux personnelle directe de l'importateur, ou d'un membre de la famille de l'importateur r cessation d'affectation en service prolongé (tel que défini à l'article 148.74(d) du Règl ordres ou instructions du gouvernement relativement à l'évacuation de l'importateur	pour lesquels l'entrée en franchise est demandée, certifie que ces effets étaient en possession ésidant à l'étranger avec l'importateur et qu'ils ont été importés aux États-Unis en raison de la ement douanier) à un poste à l'extérieur des États-Unis et des territoires USCBP, ou suite à des r vers les États-Unis, qu'ils ne sont pas importés pour la vente ou pour le compte d'une autre trée en franchise pour ces effets est rattachée à la sous-position n ° 9805.00.50, tarif douanier 2. UNE COPIE DES ORDRES DE MISSION DE L'IMPORTATEUR EN ANNEXE; ORDRES DÉLIVRÉS LE:			
les répertorier séparément au posté D au verso.) A. Pour le personnel des États-Unis, les évacuées, les résidents et non-	doivent être spécifiquement déclarés dans les présentes. Veuillez cocher tous les articles et résidents B. Pour les résidents et non-résidents SEULEMENT			
(1) Articles pour le compte d'une autre personne (2) Articles pour la vent usage commercial. (3) Armes à feu et / ou munitions (4) boissons alcoolisées sortes ou produits du tal course ou les oiseaux. (5) Fruits, plantes, graines, viandes ou les oiseaux. (6) Poissons, animaux, prod'origine animale.	àcquis à l'étranger et utilisés pendant moins d'un an àcquis à l'étranger et utilisés pendant plus d'un an pendant plus d'un an c. C. Pour les résidents SEULEMENT (9) Effets personnels acquis à l'étranger			

D. LISTE DES ARTICLES							
(1) NUMERO D'ARTICLE RÉPERTORIÉ EN PARTIE IV, A.,B.,C.	(2) DESCRIPTION DES AI	RTICLES	(3) VALEUR DE REMPLAC-	aux	ARTICLES ÉTRANGERS TRANSPORTÉ À RANGER LORS DE CE VOYAGE : Spécifiez l'endroit États-Unis où l'article étranger a été acheté ou quand		
1 ARTIE IV, A.,D.,O.			EMENT	et o	ù il a été déclaré auparavant au CBP.		
PARTIE V - BORDEREA	U DE TRANSPORTEUR ET	ORDRE DE DÉDOUANE	MENT	l e			
Le transporteur soussigné, auquel ou pour compte duquel les articles décrits dans la PARTIE I, 8. doivent être dédouanés certifie par la présente que la personne nommée dans la PARTIE I, 1. est bien le propriétaire ou le destinataire de ces articles entrant dans le cadre de l'article 484(h) de la Loi douanière de 1930.							
Conformément aux dispositions de l'article 484(h) de la Loi douanière de 1930, autorité est donnée par les présentes de dédou aner les articles 1. NOM DU TRANSPORTEUR 2. SIGNATURE DE L'AGENT (lettres capitales et signature) DATE							
			0.0		- Carrier of Organical of		
PARTIE VI - CERTIFICATION À REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE DEMANDANT L'ENTRÉE EN FRANCHISE							
Je soussigné, certifie que cette déclaration est exacte et complète. 1. Cocher la case applicable							
A. Agent autorisé* (selon les documents transmis par l'importateur) B. Importateur 3. DATE							
*Un agent autorisé est défini comme toute personne ayant une connaissance réelle des faits et étant spécifiquement habilitée, en vertu d'une procuration, à signer la présente déclaration (voir 19 CFR 141.19, 141.32, 141.33).							
	BP SEULEMENT é et libéré)	1. SIGNATURE CBP			2. DATE		